

Note économique

De quelques actions techniques à entreprendre pour améliorer la production des cuirs et peaux en région tropicale

par A. H. ROBINET

Cette note vise à préciser les mesures que devrait prendre tout gouvernement soucieux d'accroître, en quantité comme en qualité, la production de dépouilles animales, quel que soit le stade final retenu pour leur transformation.

La période de sécheresse que vient de connaître l'Afrique sahélo-soudanienne, a entraîné des pertes considérables dans tous les secteurs de la vie économique. L'élevage a indiscutablement été l'un des plus touchés, tant en ce qui concerne le capital que les revenus à moyen et long termes.

Comme on pouvait s'y attendre, par rapport aux effectifs les mieux connus (ceux de 1969-1970), le cheptel bovin transhumant a été le plus éprouvé avec parfois 80 p. 100 de pertes dans certains troupeaux. Les petits ruminants ont par contre moins souffert, et, dans des zones écologiquement comparables, l'on admet pour eux un déficit global qui n'a jamais dépassé 25 à 30 p. 100.

Leur rusticité jointe à une répartition géographique moins contraignante semblent être 2 des facteurs qui les ont préservés de ce désastre.

Mais, dans les pays sahéliens, les conséquences de la sécheresse n'ont pas eu pour seuls résultats la mort de 500 000 chameaux, de 8 à 10 millions de bovins (35 p. 100 du cheptel) et de 10 à 12 millions de petits ruminants.

En dehors de la perte directe soit au terme d'une misère physiologique avancée due au

manque d'eau et de nourriture, soit par sacrifice volontaire de la part des propriétaires, les effets secondaires sont tout aussi catastrophiques. Citons, en particulier, le manque à gagner en lait, viande et sous-produits (dont les peaux), ainsi que le déficit démographique des classes de remplacement dont les effets commencent seulement à se faire sentir pour les bovins.

Ces pertes ont été généralement estimées pour la période 1969-1974 à 500 milliards de F CFA.

A l'intérieur de cette masse, le secteur « Cuirs et Peaux » (bruts et tannés), représente 4 à 5 p. 100, soit 20 à 25 milliards de F CFA.

Ces données ne concernent toutefois que les pays du Sahel francophone, certainement parmi les plus atteints.

On manque, par contre, d'informations pour l'Ethiopie, le Soudan, le Nord-Nigéria, le nord de la Côte-d'Ivoire, la Gambie et même les Iles du Cap Vert, pays ou régions dans lesquelles la sécheresse continuerait de se faire sentir, avec parfois un retard « météorologique » par rapport à la grande crise continentale.

Un dernier facteur, d'ordre zootechnique, mérite d'être souligné. Alors qu'il faut 8 à 10 ans pour reconstituer la pyramide des générations dans un troupeau bovin du Sahel, ce délai n'excède pas 3 à 4 ans chez les moutons, 2 à 3 ans chez les chèvres en raison de la plus grande prolificité de ces 2 espèces.

Ainsi, en matière de dépouilles, les peaux des petits ruminants représentent un élément de valorisation plus rapide joint à d'autres facteurs socio-économiques tels que les disponibilités monétaires pour la reconstitution du cheptel ou le niveau de la consommation de viande.

Les différentes actions à entreprendre vont être présentées de façon schématique compte tenu de la nature même de cet exposé.

Leur énoncé ne signifie pas que tous les pays doivent y avoir intégralement recours.

Certaines seraient manifestement hors de raison avec les conditions intrinsèques de la production animale et de son exploitation.

Bien au contraire, chaque nation devrait procéder à un bilan préalable de cette production et de ses atouts comme de ses insuffisances techniques et commerciales avant d'envisager l'amélioration du secteur.

Avec l'aide d'experts, chargés d'établir une série de programmes, il devrait être possible de combler les lacunes existantes, en évitant les investissements aussi dispendieux qu'inutiles en raison même de leurs coûts et de leur amortissement.

Les mesures, même modestes et partielles qui seront prises pour accroître et améliorer la production, seront d'autant plus efficaces que le contexte monétaire et économique que nous connaissons impose une protection vigilante et l'exploitation rationnelle de toutes les ressources nationales, notamment dans les pays les plus déshérités.

* * *

Les qualités et les défauts des produits *finis* dépendent toujours de la présentation du produit *brut*.

Cette règle ne souffre aucune exception, même si certaines pratiques peuvent masquer nombre d'imperfections aux yeux d'un consommateur aussi peu averti qu'exigeant.

Dans l'exposé des actions à entreprendre, il serait donc regrettable d'omettre les problèmes d'ordre sanitaire et zootechnique.

On sait que certaines origines sont plus cotées que d'autres, à qualité techniquement égale quant à leur conditionnement.

On connaît également le rôle joué au niveau du revêtement cutané par une bonne alimentation et un équilibre physiologique harmonieux. A cet égard, tous les professionnels, du vétérinaire au tanneur, se rappellent les conséquences de la sécheresse sur la qualité des peaux des pays sahéliens.

Si, en de telles périodes, nous n'avons aucun moyen d'intervenir dans des conditions économiquement acceptables, sauf à préserver d'une mort certaine les meilleurs reproducteurs, par contre en période normale, des dispositions sont à prendre :

— pour améliorer les espèces les plus productives sous réserve d'une bonne adaptation aux contraintes du milieu ;

— pour maintenir un bon état général du cheptel par des mesures de prophylaxie appropriées.

Ces objectifs sont ceux de tout pays soucieux d'accroître sa production de viande et de lait et de maintenir en bon état le cheptel de travail ; secondairement, la peau reflétera toujours, par sa qualité, la permanence et le niveau de ces soins.

C'est dire le rôle éminent du service de l'Élevage, aussi bien dans le strict domaine de l'art vétérinaire que dans celui de l'amélioration et du développement des espèces les mieux adaptées.

Du vivant de l'animal encore, certaines pratiques accidentelles ou volontaires tels les coups, la marque au feu, les contusions pendant les séances de vaccinations et les rassemblements aux points d'eau, peuvent engendrer des lésions dont la cicatrisation laisse toujours une marque indélébile au tannage.

On ne peut donner que des conseils de prudence et de modération dans la conduite des animaux en indiquant toutefois, en ce qui concerne la marque au feu, que certains pays comme le Niger ont réussi, sinon à la faire disparaître totalement, du moins à en minimiser les effets par une bonne coopération des éleveurs, en la localisant en des endroits sans valeur commerciale (joues, oreilles, jarret, base de l'épaule...).

Mais les défauts les plus fréquents et les plus connus sont évidemment ceux qui apparaissent au moment de l'abattage et après la mort de l'animal.

Nous pouvons à cet égard être beaucoup plus affirmatifs.

Sauf exception, aucun d'entre eux n'a sa raison d'être si le conditionnement, la conservation et le commerce des dépouilles brutes sont effectués de façon rationnelle, loyale et marchande et la plupart peuvent être évités avec un minimum de moyens.

L'organisation du conditionnement et le contrôle de la production à tous les stades est une tâche essentielle dans l'activité des services responsables de la production animale.

Il convient donc de disposer d'une réglementation adaptée aux contingences nationales et d'une infrastructure technique dont la gestion et le fonctionnement seront confiés à un personnel compétent.

Pour la mise en œuvre de ces moyens, un budget est nécessaire avec des crédits suffisants pour couvrir les 3 postes habituels de dépenses :

- équipement et investissements, nouveaux ou à renouveler ;
- soldes et charges sociales du personnel ;
- dépenses courantes de gestion et d'entretien.

A ce stade, il n'est pas question de « commerce », le but recherché étant d'assurer une préparation technique et une conservation correctes depuis l'abattage jusqu'à la sortie des frontières ou jusqu'à l'entrée dans les tanneries locales.

On peut longuement débattre du problème de savoir si l'Etat ou les collectivités nationales ou régionales doivent prendre en charge ces moyens ou si le collecteur privé doit les supporter en tout ou partie et en répercuter le coût sur le prix du produit.

Convient-il enfin, au plan de la philosophie du développement, de laisser à des sociétés privées le soin d'exécuter et de facturer l'ensemble des opérations qui garantissent cette qualité finale qui fait la renommée d'un pays, d'une maison, d'un produit ?

Il est vrai que chacune de ces interrogations appelle une réponse, souvent nuancée, parfois conjoncturelle, mais qui ne peut jamais être dissociée des options fondamentales choisies par le pays concerné.

Le devoir de tout expert est d'en tenir compte objectivement dans ses réponses, qu'il s'agisse

de résoudre un problème particulier ou d'élaborer un plan d'expansion.

Le reste est affaire de doctrine autant que d'opportunité commerciale et chaque Gouvernement doit en prendre la responsabilité.

Quelle que soit la solution retenue, elle se traduira dans les faits par la création d'un service du conditionnement dont l'importance et les moyens seront fonction du nombre de dépouilles à traiter, des distances à parcourir et de la valeur intrinsèque des produits.

Le complément normal de ce dispositif est l'élaboration et le vote d'une législation, non pas tant en raison des moyens répressifs qu'elle comporte, mais parce qu'elle offre une possibilité de sensibiliser les ministres, les parlementaires, et d'une façon générale l'opinion publique et les professionnels sur tout un ensemble de problèmes d'intérêt national.

Parallèlement, une information statistique complète doit être mise en place. Elle sera rassemblée par les agents du conditionnement et plus généralement par le personnel du service de l'Elevage en poste auprès des abattoirs et sur les marchés importants.

Les données collationnées périodiquement dans les centres administratifs et dans la capitale seront indispensables, ne serait-ce que pour justifier les efforts financiers à accomplir et présenter les résultats obtenus.

Le manuel des Agents du conditionnement des Cuirs et Peaux en Région Tropicale (4) apporte sur tous ces points toutes les informations souhaitables. Il donne des plans et différents modèles d'imprimés permettant des relevés hebdomadaires, mensuels, annuels et même décennaux.

En dehors de l'appareil administratif et accessoirement juridique, ainsi que des moyens qui lui sont connexes en techniciens et en crédits, un équipement minimal devra également être mis en place.

Son but est de disposer en nombre suffisant de points d'eau, d'abattoirs et de séchoirs partout où l'importance des abattages et l'absence d'un emploi immédiat des dépouilles justifient ce type d'investissement, au demeurant toujours modeste.

Les décisions doivent être prises au vu des données statistiques concernant l'activité des marchés.

Pour faciliter ce choix, les abattages réels ou estimés des 5 dernières années doivent être convertis en « unités-peaux » en utilisant le barème suivant :

- 1 peau de chèvre, adulte : 1 unité, poids moyen 400 à 500 g ;
- 1 peau de mouton, adulte : 2 unités, poids moyen 750 à 1 000 g ;
- 1 cuir de bovin, zébu : 10 unités, poids moyen 4 à 6 kg ;
- 1 cuir de bovin taurin, adulte : 7 unités, poids moyen 3 à 4 kg.

Au-dessous de 1 000 unités par année-moyenne d'exploitation, l'équipement complet d'un marché ne sera pas rentable au regard des résultats escomptés. Le séchoir ne sera donc pas édifié, mais l'hygiène publique, grâce à un meilleur contrôle de la salubrité des viandes, sera toujours satisfaite de trouver un puits ou une prise d'eau et une petite aire cimentée munie d'une barre de suspension à crochets pour les carcasses.

Partout, les peaux pourront être correctement préparées grâce à une bonne formation professionnelle des bouchers et à un encadrement technique suffisant. Elles devront être séchées soit près de l'abattoir, à l'abri du soleil, soit dans une concession privée, sous la responsabilité de l'acheteur ou de son mandant, lorsque les conditions énoncées ci-dessus ne pourront pas être remplies.

Ce complexe « Point d'eau-Abattoir-Séchoir », encore appelé « Unité P. A. S. », doit rester au départ la base technique indispensable à tout bon conditionnement.

Enfin, nous sortirions du cadre de cette note en abordant des problèmes également majeurs, tels que la politique des investissements, l'aide à l'entreprise, la fiscalité, la répartition des bénéfices dans le cadre du développement d'une industrie de transformation. Cependant, il ne paraît pas inutile de jeter un cri d'alarme sur un plan général.

Dans un passé récent, trop d'usines disproportionnées avec les ressources locales, trop d'investissements du type vertical ont été proposés et parfois édifiés sur des bases irrationnelles, avec des monopoles de collecte et de traitement fictifs ou tout simplement inapplicables.

Leur devenir ne pouvait donc être qu'à la mesure des aléas techniques et économiques qu'ils comportaient au départ.

* * *

En conclusion, rappelons que le développement démographique et l'élévation du niveau de vie ont généralement provoqué l'apparition de besoins croissants et quelquefois nouveaux vis-à-vis de cette substance naturelle qu'est la peau.

Face à des échanges diversifiés, un conditionnement irréprochable et un classement très suivi sont nécessaires pour établir la réputation d'un produit et d'une origine.

Sous réserve d'une production quantitative suffisante, la rentabilité de ces opérations est assurée, au moins pour les sortes les plus prisées par la clientèle internationale et en l'absence de toute tendance spéculative.

Ce schéma implique toutefois qu'un effort global et prolongé soit entrepris. Il intéressera tous les maillons de la chaîne, des pouvoirs publics au secteur privé, de l'éleveur à l'utilisateur, du boucher au négociant.

Sa conception comme sa mise en œuvre ne peuvent laisser à l'écart les unes des autres, les nombreuses formes d'aides que sa nature même requiert.

Celles-ci ne pourront cependant trouver leur justification que dans le cadre d'une politique cohérente et intégrée, mettant à l'abri des difficultés de tous ordres l'ensemble des participants.

Des choix et des engagements réciproques sont donc nécessaires et il appartient aux experts de convaincre leurs interlocuteurs qu'en la matière, ils se situent généralement à long terme et ne peuvent reposer sur des promesses et des décisions spectaculaires dont l'objet serait d'abuser les différents partenaires.

Le commerce des peaux est, dans son meilleur sens, fait traditionnellement de compétence, de loyauté, mais aussi de réalisme.

En matière de développement et d'industrialisation, la réussite d'une telle entreprise relève indiscutablement des mêmes critères.

BIBLIOGRAPHIE

1. BREMAUD (O.), BECK (K.), NISSEN (N.), VINDRINET (R.). La santé animale — Analyse des conditions actuelles de la protection sanitaire du cheptel et propositions relatives à une amélioration des moyens à mettre à la disposition du Service de la Santé Animale. 6 tomes : Mauritanie, Sénégal, Mali, Haute-Volta, Niger, Tchad. Paris, G. T. Z., SEDES, Ministère de la Coopération, mai 1976.
2. CHAMBARD (C.), ROBINET (A. H.). La promotion commerciale des cuirs et peaux originaires des Etats africains associés de la zone soudano-sahélienne sur le marché de la CEE. 3 vol. Bruxelles, octobre 1968.
3. GOUET (G.) et collab. Recueil statistique de la production animale. Paris, SEDES, Ministère de la Coopération, 1975.
4. JEANNIN (A.), LOBRY (M.), ROBINET (A. H.). Manuel des agents du conditionnement des cuirs et peaux en zone tropicale. 2^e éd., Paris, SEAE, 1971. (Coll. Manuels et précis d'élevage n° 6).
5. POUDELET (E.). Contribution à l'étude de la Chèvre Rousse de Maradi-Niger. Thèse Doct. Vét., 1976 (avec 80 réf. bibliogr. qui constituent la mise à jour la plus récente sur ce sujet).
6. SARNIGUET (J.), BLANC (P.). Etude socio-économique de l'élevage dans le delta et la basse vallée du fleuve Sénégal. T. I. Aspects techniques et économiques. Paris, O. M. V. S., SEDES, 1976.
7. VILLA (J. A.). Relation entre les paramètres de l'industrie du cuir. Vienne, Autriche, ONUDI, 1974.